

Appel à Manifestation d'Intérêt

« Territoire engagé pour mon environnement, ma santé »



Plan de surveillance du moustique tigre sur les espaces départementaux

« *Projet* »

Conseil départemental du Val-de-Marne



1. La collectivité

Nom: Conseil départemental du Val-de-Marne

Adresse: Hôtel du département - Direction des services de l'environnement et de l'assainissement - Cellule de Lutte Anti-Vectorielle - 94054 – Créteil Cedex

Type de collectivité ou territoire: Département

Site internet: <https://www.valdemarne.fr/>

Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn ...) :

<https://www.facebook.com/valdemarne>

https://twitter.com/valdemarne_94

https://www.instagram.com/valdemarne_94/

Typologie de territoire : Territoire urbain (quartier politique de la ville, agglomération, métropole...)

Population (nombre) de votre collectivité ou territoire : 1400000 hab.

2. Présentation du projet en santé-environnement

Titre : Plan de surveillance du moustique tigre sur les espaces départementaux.

Contexte : Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un insecte d'origine tropicale qui se développe de manière significative en France depuis 2004. Particulièrement agressif, ce moustique peut être à l'origine d'une nuisance importante pour la population mais également de risques sanitaires du fait de sa capacité à transmettre des infections comme la dengue, le chikungunya ou encore le Zika.

Sa présence ayant été constatée dans le Val-de-Marne en 2015, les exigences réglementaires en vigueur avaient conduit le Conseil départemental du Val-de-Marne à prendre en 2016 la compétence en matière de surveillance du moustique tigre. Le Conseil départemental avait alors fait le choix d'assurer cette mission en régie et créé une cellule de lutte anti-vectorielle (CLAV).

Le décret n° 2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles modifie la gouvernance du dispositif de lutte contre les arboviroses (chikungunya, dengue, zika), initialement confiée aux conseils départementaux, et l'attribue désormais aux ARS à partir du 1er janvier 2020.

Les collectivités territoriales conservent cependant un rôle prépondérant à jouer en matière de « lutte préventive » visant à diminuer les nuisances et minimiser en amont les densités de moustiques ainsi que les risques sanitaires.

Dans ce contexte et au vu de l'expérience acquise, le Conseil départemental du Val-de-Marne souhaite continuer d'assurer un rôle de vigie sur les espaces départementaux (parcs, crèches, collèges...) afin de contribuer au suivi et à la lutte contre cette espèce invasive, en lien avec les autorités sanitaires, et de favoriser la prévention pour limiter le recours à des traitements chimiques de démoustication.

Rattachement du projet à un plan/programme (PRSE, PLU(i), PDU, SCOT, SRCAE, PCAET, PPA, PPBE...) :
PRSE 3

Description/objectifs du projet en santé-environnement : Ce projet a pour objectif de mettre en œuvre des actions de surveillance du moustique tigre (*Aedes albopictus*) sur le périmètre des propriétés départementales ainsi que des actions de sensibilisation sur les bons gestes à adopter, pour contribuer à limiter la prolifération de cet insecte vecteur.

Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre de l'axe 1.2 du Plan Régional Santé Environnement francilien (PRSE 3) « Prévenir Les risques émergents liés au changement global : surveiller, prévenir et lutter à l'encontre d'espèces végétales allergisantes et des animaux potentiellement dangereux pour la santé publique ».

Résultats attendus ou observés du projet :

- Identification des zones à risque et limitation de la prolifération du moustique tigre sur les propriétés départementales,
- Renforcement de l'intégration de cette problématique dans tous les domaines d'intervention de la collectivité,
- Mobilisation accrue des agents de la collectivité en matière de lutte contre cette espèce invasive et partage des bonnes pratiques avec différents partenaires (ARS, communes, EPT, associations, entreprises...).

Populations "cibles" du projet :

- Les agents de la collectivité et les prestataires,
- Le grand public.

Facteurs de réussite du projet :

- Mise en place et suivi d'un réseau sentinelle de pièges pondoirs sur les espaces départementaux du 1er mai au 30 novembre (période d'activité du moustique tigre),
- Actions de communication et de sensibilisation sur les bons gestes à adopter pour limiter la prolifération des moustiques (suppression des petits réservoirs d'eau stagnante).

Temps de mise en œuvre du projet (montage et lancement) : plus de 1 an

Année de mise en œuvre du projet : 2020

Thématique(s) :

- Biodiversité, nature en ville,
- Etat des lieux, diagnostic,
- Information, pédagogique, concertation, promotion de la SE,
- Risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, vecteurs...)

Mots-clefs : surveillance entomologique, moustique tigre, sensibilisation

3. Montage

Gouvernance : Le Conseil départemental du Val-de-Marne : Travail de concertation avec les partenaires (en cours de définition).

A retrouver sur le site : territoire-environnement-sante.fr



Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

 **Cerema** *, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires.*